



INTEGRATION DE LORRY-MARDIGNY A L'EUROMETROPOLE DE METZ AU 1^{er} JANVIER 2023



La commune de Lorry-Mardigny intégrera le 1^{er} janvier 2023 l'Eurométropole de Metz. C'est maintenant une certitude et la démarche est à ce jour, pratiquement aboutie.

Il est aujourd'hui nécessaire de vous tenir informé au fil de l'eau, des évolutions des services qui vous seront apportés dès le début de l'année prochaine.

Distribution de l'eau potable - Passage à la Régie de l'Eau de Metz :

A compter du 1^{er} janvier 2023:

- la Régie de l'Eau de Metz va se substituer à la Régie de l'Eau Communale et assurera dès lors la facturation unique des services de l'eau et de l'assainissement.
- Haganis va se substituer au SMASA pour la gestion des eaux usées, en reprenant à son compte les réseaux et le système d'épuration.
- Il n'y aura pas de changement sur la provenance de l'eau distribuée au robinet qui restera issue des sources de Lorry et de Mardigny.

Informations sur la facturation de l'eau et de l'assainissement :

- la régularisation de l'année 2022 (facturation du 2^{ème} semestre) sera assurée pour l'eau par la commune et pour la partie assainissement par Véolia.
- **il est donc nécessaire d'avoir un maximum de relevés contradictoires pour ne pas passer par une estimation des consommations.**

Exceptionnellement, la relève des compteurs d'eau sera assurée du 12 au 16 décembre 2022, conjointement par un représentant de la commune (ouvrier communal ou adjoint) et un agent de la Régie de l'eau de Metz:

- Passage entre 8h30 à 13h00 et 14h00 à 16h00.
- Une deuxième personne de la Régie sera également présente pour effectuer des levés GPS afin de préciser la cartographie des branchements, en lien avec les emplacements de compteurs.

Informations complémentaires sur le courrier co-signé qui vous a été dernièrement adressé :

Les pièces annexes décrivent notamment les différents moyens de paiement possibles de votre future facturation. La Régie préconise le prélèvement automatique. Si vous retenez cette solution, vous devrez remplir le coupon SEPA avec vos coordonnées bancaires. Vous pourrez alors choisir soit un prélèvement semestriel, sur base des 2 factures émises par la Régie, soit une mensualisation. Dans ce dernier cas, 10 mensualités seront prélevées sur base des consommations de l'année 2022, la régularisation s'effectuant en fin d'année après la relève.

Modalités de collecte des déchets à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Ce seront les équipes de collecte de l'Eurométropole de METZ qui collecteront désormais vos déchets préalablement déposés dans des bacs roulants.

La reprise des bacs à roulettes verts qui étaient mis à disposition par la CC Mad & Moselle et la dotation des nouveaux bacs par l'Eurométropole s'organisera de la façon suivante :

- **Chaque ménage sera invité à présenter son bac vert actuel à la collecte (même s'ils sont vides) le mardi 3 janvier 2023 au soir pour une collecte par l'Eurométropole le mercredi 4 janvier ;**
- Les bacs à roulettes verts seront enlevés par les équipes de l'Eurométropole de METZ et stockés en vue de leurs reprise par la CC Mad & Moselle;
- **Le 4 janvier, chaque ménage sera équipé :**
 - d'un nouveau bac à roulettes avec couvercle noir destiné aux ordures ménagères, qui seront mises en sac dans le bac,
 - un bac à roulettes avec couvercle jaune pour les emballages ménagers, qui seront mis en vrac dans le bac (fin des sacs jaunes). Les consignes de tri restent inchangées.

La collecte des 2 bacs sera réalisée tous les mercredis par un seul véhicule bi-compartmenté. Vous devrez donc les présenter à la collecte **dès le mardi soir**.

A compter du 1^{er} janvier 2023, vous participerez au financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'Eurométropole via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appelée par les services fiscaux de l'Etat dans le 2nd semestre 2023. Début 2023, vous devrez payer le solde 2022 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative facturée et perçue par la CC Mad & Moselle pour l'exercice 2022.

Les deux points d'apport volontaires Verre existants seront remplacés par des équipements équivalents implantés aux mêmes emplacements.

Le point d'apport volontaire Textile / Linge / Chaussure reste en fonction sans modification.

Vous pourrez continuer à vous rendre, comme aujourd'hui, dans les déchèteries métropolitaines dont la déchèterie de MARLY.

Vous bénéficierez d'un service de collecte des encombrants sur appel.

Chaque service de l'Eurométropole de Metz (notamment, celui des transports en commun) assurera également de son côté et avec le soutien de la Commune, la communication nécessaire, par la distribution de flyers ou par l'organisation d'une réunion publique dont la date reste à définir.

Nous restons à votre écoute pour toutes questions concernant cette intégration et les changements futurs sur votre quotidien.

Bien cordialement,

La municipalité